



Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison

Arrêté n° A23072403

ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le maire de la commune de Chambles (LOIRE) :

VU le Code de la Route,

VU le Code des Communes,

CONSIDERANT les problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique liés à la circulation des véhicules dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion de : Investigations géotechniques (carottage sur chaussée) avant travaux pour le compte de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION –service études et travaux.

Travaux demandé par Monsieur ZUCCHERO Bastien, représenté par ABO-Géoyechnique,36/36 bis Avenue du Général de Gaulle 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON.

ARRETE

ARTICLE 1er :

Route barrée Montée de Notre Dame De Grâce

Une déviation sera mise en place par la RD 32 route de Périgneux
et la RD 108 route de Saint-Rambert

Les travaux débuteront le 21 août 2023 pour une durée de 12 jours.

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St-Just-St-Rambert
- Le Conseil Général de St-Just-St-Rambert
- Le service technique de Chambles

Fait à CHAMBLES
Le 24 juillet 2023



Le Maire
Pierre GIRAUD